



Comment avoir un droit de visite pour mes petits enfants?

Par **opaze**, le **09/06/2008** à **16:48**

Bonjour,

Je suis française et réside en Belgique.
Je suis grand-mère de deux petits garçons vivants à Paris.
J'aimerais demander un droit de visite et d'hébergement

Pour ne pas simplifier les choses ma fille et mon ex-beaufils semblent vouloir vivre leur indépendance en m'ignorant totalement

Je ne désire pas séparer les enfants de leurs parents mais simplement avoir un contacte régulier et officiel avec mes petits enfant

J'ai besoin d'un avocat?
Mes revenus sont faibles! Puis je avoir une aide juridique?
Quels sont les démarches que je devrais faire et où?
Combien de temps la procédure peut elle prendre?

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous portez à mes questions.

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **18:38**

bonsoir, le droit de visite et d'hébergement est visé par l'article 371-4 du Code Civil, la

procédure se déroule sous la forme d'une requête introduite auprès du juge aux affaires familiales afin qu'il se prononce sur ce droit légitime en rendant une ordonnance.

Le recours à un avocat est cependant obligatoire, vous pouvez dans le cadre de cette procédure bénéficier d'une aide judiciaire sous condition de ressources, pour renseignement contacter le greffe du tribunal de grande instance, la procédure est relativement rapide, courage à vous, cordialement

Par **tefnou**, le **11/06/2008** à **21:27**

bonjour,

pour moi même mettre renseigner très sérieusement sur ce sujet je peux vous dire que la procédure doit être utilisée en ultime recours. Il faut, avant d'en arriver là avoir tout tenter "à l'amiable" : contacts téléphonique, contacts écrit et médiateur familial. Avez-vous tout tenter ? Et il faut savoir que dans ce genre de procédure c'est avant tout le bien être des enfants qui est défendu, les grands-parents n'obtienne gain de causes que dans 37% des cas.

En tout cas je vous souhaite bon courage et de retrouver bientôt vos petits enfants.